

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023							
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		1	dont DGS : 1 H	DGAS : 1 F 1 H	DGST : x H ou x F	Expert ht niveau- directeur de projet : x H ou x F	
(B) N° de département : 56		(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023		
(C) Nom de la collectivité : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
	EPCI	DGS			DGS		
		DGAS			DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	0	0	Total par sexe en 2023	0	0
Ne remplir que les cases colorées		(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)					
		Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME			
		DGS					
		DGAS					
		DGST					
		Expert de haut niveau- Directeur de projet					
		Total par sexe années antérieures	0	0			
		(H = F + G) Total primo par sexe	0	0			
		(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023					
		(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)					
Au titre du 1 ^{er} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0				
		Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant			
		Contribution due					
Au titre du 2 ^{ème} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0				
		Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant			
		Contribution due					

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.